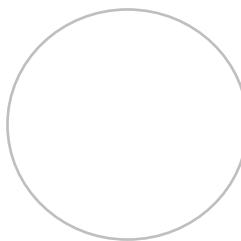


Initiales du maire



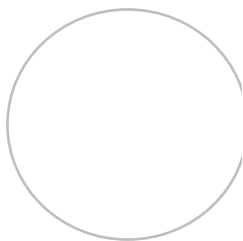
Initiales du greffier-
trésorier



**SAINT-DENIS
DE-BROMPTON**

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
DU 22 SEPTEMBRE 2026 à 17 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE
SUR LE CHEMIN DU MOULIN – CONTRAT N^o V-2026-14
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON**

**Résolution
2026-09-13**

**Résolution
2026-09-14**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le **mardi 22 septembre 2026 à 17 h 30** au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Sont présents, le maire Daniel Veilleux, les conseillères Anne-Louise Rouleau et Isabelle Tardif et les conseillers Guy Corriveau, Olivier Bonneau et Mathieu Emond. La conseillère Guylaine Rajotte est absente.

La séance est présidée par le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Blais, est également présent. Ce dernier agit à titre de secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil. Le maire, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le maire Daniel Veilleux et résolu :

D'adopter l'ordre du jour du mardi 22 septembre 2026, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DU MOULIN – CONTRAT N° V-2026-14

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la proposition reçue dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi d'un contrat en matière de voirie, laquelle a été analysée par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le surplus libre non affecté ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'octroyer le contrat n° V-2026-14 pour l'exécution de travaux de pavage du chemin du Moulin à la société Excavation Carlo Lemay Inc., selon la tarification unitaire pour un montant maximal 71 440,00 \$, taxes en sus, conformément l'offre de services datée du 14 septembre 2026 portant le numéro 615 ;

ET D'affecter le surplus libre non affecté au paiement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense :02-320-01-625

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

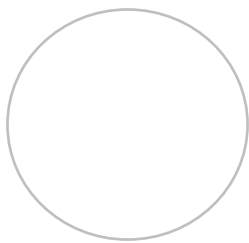
Aucune question n'est soumise.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Daniel Veilleux propose de lever la séance à 17 h 33.

Le tout respectueusement soumis,

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Daniel Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.